

## Place de l'orthophonie

### Autour de l'intervention orthophonique

- Des conseils appropriés sont dispensés à l'entourage proche du patient.
- L'orthophoniste intervient dans un cadre pluridisciplinaire.
- Un temps médico-social relève des MDPH

L'Arrêté du 28 juin 2002 indique les actes ciblant plus particulièrement le LO (hors contexte de handicap)

- Bilan du LO et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit, AMO 24 ;
- Bilan du bégaiement, AMO 30 ;
- Rééducation des troubles d'articulation isolés chez des personnes ne présentant pas d'affection neurologique, AMO 5,1 ;
- Rééd. des troubles de l'articulation liés à des déficiences perceptives, AMO 8 ;
- Rééd. des troubles de l'articul. liés à des déficiences d'origine organique, AMO 8 ;
- Rééd. des retards de parole, des retards du LO, AMO 12,1 ;
- Rééd. du bégaiement, AMO 12,2 ;
- Rééd. des dysphasies, AMO 14 ;
- Rééd. des retards de parole, des retards du langage oral, AMO 5 ;
- Rééd. du bégaiement (groupe), AMO 5 ;
- Rééd. des dysphasies (groupe) AMO 5.

A.M.O. : Acte Médical Orthophonique

## Vivre c'est communiquer

Le langage oral (LO) est un des vecteurs de la communication. Avec toutes ses facettes – mots et phrases, gestes et mimiques, rythme d'élocution, intonation – il est indispensable à la communication, aux apprentissages, à la pensée.

Le LO peut constituer le domaine de déficit de certaines pathologies. On différencie habituellement les **Troubles du Langage Oral Primaires et Secondaires** :

- Les troubles du LO primaires, dont les troubles spécifiques du développement du langage, qui ne peuvent être expliqués en termes de déficience mentale, physique ou auditive, de troubles émotionnels, ni de privation de l'entourage
- Les troubles du LO secondaires à un handicap, un syndrome génétique, un trouble envahissant du développement, une lésion neurologique, une malformation des organes phonateurs, ou une carence sévère de l'entourage.

L'orthophoniste est amené à prévenir, évaluer et prendre en charge aussi précocement que possible les troubles du LO, quel que soit l'âge du patient.

L'intervention orthophonique s'accompagne autant que de besoin de conseils appropriés à l'entourage proche du patient. Elle s'articule éventuellement avec d'autres interventions thérapeutiques dans un contexte pluridisciplinaire. Elle se double d'un temps médico-social dans le cadre des dispositions qui relèvent de la MDPH.

## Règlementation

Dans le domaine des anomalies de l'expression orale, le Décret 2002-721 reconnaît comme relevant de la compétence de l'orthophoniste

- la rééducation des fonctions du langage chez le jeune enfant présentant un handicap moteur, sensoriel ou mental ;
- la rééducation des troubles de l'articulation, de la parole ou du LO (dysphasies, bégaiements) quelle qu'en soit l'origine ;
- l'apprentissage des systèmes alternatifs ou augmentatifs de la communication.

La HAS a édité des recommandations dans le domaine du LO

- toute préoccupation exprimée concernant le langage de l'enfant doit être prise en compte et déclencher une évaluation. ;
- plusieurs étapes sont distinguées dans l'identification d'un trouble spécifique du langage oral chez l'enfant entre 3 et 6 ans ;
- le bilan orthophonique, la rééducation et ses objectifs sont règlementés.

## Formation des orthophonistes

Contenu de la formation initiale universitaire en Faculté de Médecine :

- cours théoriques : psychologie générale, et du développement, neuro psycholinguistique, linguistique et phonétique, pédagogie, sémiologie des troubles ;
- séances de travaux pratiques pour l'évaluation des troubles (méthodologie de l'évaluation et des outils, bilan orthophonique, parcours diagnostique orthophonique) et leur prise en charge (approches rééducatives, méthodes et technique de rééducation, conduites d'entretien, accompagnement parental) ;
- stages pratiques dans des établissements scolaires ou sociaux éducatifs (écoles, crèches, etc.), dans les lieux de soin (hôpitaux, structures spécialisées) ou d'accueil des personnes handicapées et auprès d'orthophonistes en cabinet de ville.

De plus les Agences Régionales de Santé et les associations professionnelles de formation continue respectivement agréent et proposent des sessions de formation continue aux praticiens, afin d'améliorer les pratiques professionnelles.

## Troubles du langage oral primaires

### Agnosie auditive

Difficultés massives d'identification des bruits et sons et de compréhension du langage.

### Dyspraxie développemental verbal

Difficultés importantes de contrôle praxique oro-facial et de programmation articuloire et phonologique.

### Dysphasie linguistique

Troubles de la compréhension, phonologiques, d'évocation des mots, etc.

### Troubles pragmatiques du langage

Difficultés d'actualisation du code de la langue en situation, en fonction du contexte, de l'interlocuteur, et de l'intentionnalité du locuteur.

### Parcours d'évaluation diagnostique orthophonique

Il comprend :

- un entretien d'anamnèse,
- une observation qualitative du mode et des comportements de communication,
- un examen clinique de la parole et du langage
- une évaluation à l'aide de tests qui explorent l'ensemble de la boucle du langage et recherchent des facteurs incidents et de mises en lien.

## Approche phonétique linguistique

Les troubles sont mis en perspective avec un niveau d'organisation de la langue. On différencie :

- Le **trouble d'articulation**, au 1<sup>er</sup> niveau, celui du phonème : absence, substitution ou distorsion d'un/plusieurs phonème(s) à caractère systématique ;
- Le **retard ou trouble de parole**, au 2<sup>ème</sup> niveau, celui du choix et de l'agencement des phonèmes dans les syllabes et les mots.
- Le **retard ou trouble du langage**, au 3<sup>ème</sup> niveau, celui du de choix des mots et du vocabulaire et de leur organisation dans la phrase.
- Le **bégaïement**, au niveau de la fluence verbale : à dominante clonique caractérisé par des répétitions de syllabes ou de mots, à dominante tonique caractérisé par des blocages, ou mixte associé à une perte du contact visuel.

## Approche qualitative globale

Le Trouble du LO est considéré comme un Trouble de la communication orale qui se manifeste sur le(s) versant(s) compréhension et/ou expression, aussi bien pour ce qui concerne le **verbal** (phonèmes, mots et phrases) que le **para verbal** (rythme d'élocution, intonation) ou le **non verbal** (mimiques, gestes, postures)

## Approche syndromique

Les troubles du LO sont un ensemble de syndromes qui reflètent une configuration particulière du système langagier et sont la conséquence d'une conjonction de déficits de base qui affectent soit :

- l'interface physique en réception (Agnosie auditive) ou en production (Dyspraxie développemental verbale) ;
- l'organisation des structures de la langue (Dysphasie linguistique)
- les fonctions communicatives du langage (Troubles pragmatiques du langage)

## Missions de l'orthophoniste

Il est possible de définir différents niveaux d'intervention.

- **Prévention primaire** : Information visant tous publics sur les repères de développement du langage et les facteurs de risque et les signes d'appel, la qualité des interactions L'information vise les professionnels de l'enfance, de la santé, de l'éducation et l'entourage du patient sur la sémiologie des troubles du LO et leurs répercussions (affectives, familiales, scolaires, professionnelles et sociales).
- **Dépistage** : Mise au point d'outils et participation à des actions de repérage / dépistage des troubles du LO aux âges clés (18/24 mois, 3/4 ans., entrée en CP).
- **Evaluation** : Parcours d'évaluation diagnostique orthophonique.
- **Rééducation** : Intervention orthophonique individuelle ou en groupe, autour d'objectifs thérapeutiques souples et réajustables qui tient compte de l'âge du sujet, de ses potentialités, ses difficultés, ses intérêts et son contexte familial et social.
- **Accompagnement familial et parental** : Optimiser les interactions au quotidien entre la famille et le patient et retrouver le plaisir de parler.
- **Action médico-sociale.**

Dans son intervention en langage oral, l'orthophoniste qui développe une relation de sujet à sujet doit favoriser la conquête d'une triple autonomie : mentale (penser par soi-même), psychique (être soi-même) et affective (découvrir et cultiver le plaisir de communiquer, d'apprendre, de connaître et d'échanger).

### Copyright :

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Fédération Nationale des Orthophonistes (adresser les demandes à fno@wanadoo.fr)



### Auteur :

Fédération Nationale des Orthophonistes

**Adresse** ; 145 boulevard de Magenta - 75010 Paris

### Contact :

Secrétariat : 01.40.35.63.75 - fno@wanadoo.fr

### Site web :

www.orthophonistes.fr